

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque au sol - La Lande du Maine- Saint-Pierre-La-cour

De : ericpauline.fleury

Date : 30/11/2021 21:19

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un dossier partie 1, de craintes, d'observations, de questions, concernant le projet de centrale photovoltaïque sur le site de Lafarge à Saint Pierre la Cour, susceptible de d'être installé à proximité de mon habitation ainsi que celles de nombreux voisins.

Une copie papier sera également apporter à la permanence de l'enquête publique.

Je vous remercie par avance de votre lecture.

Éric Fleury

— Pièces jointes :

Doléances et remarques au projet de centrale solaire sur le site de la Lande du Maine appartenant à la cimenterie Lafarge de Saint Pierre la Cour par Éric Fleury le 1717-11-2021 partie 1.pdf

1,3 Mo

**Doléances et remarques au projet de centrale solaire sur le site de la
Lande du Maine appartenant à la cimenterie Lafarge de Saint Pierre la
Cour. Partie 1**

A Bréal Sous Vitré, le 22/11/2021

Introduction:

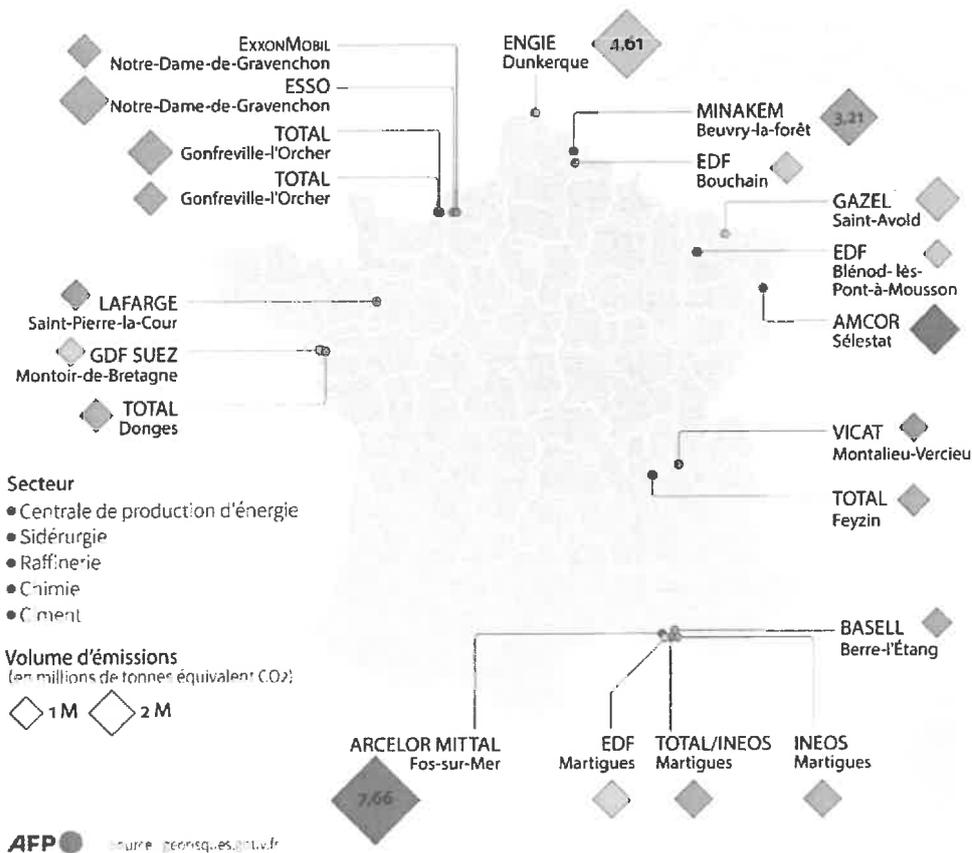
Bonjour Mr le Commissaire enquêteur, Mr Blanche, je m'appelle Éric Fleury, j'habite au [redacted] à Bréal Sous Vitré depuis le 1er Octobre 2006. Je suis marié et j'ai 2 enfants de 12 et 9 ans.

Mon habitation est située à un peu plus de 300 mètres du site prévu pour l'installation de la centrale solaire. Je me permets de vous adresser ce document car comme beaucoup de mes voisins, je crains beaucoup que ce projet affecte fortement notre vie.

Contexte:

En premier lieu, je dois préciser, que je ne m'oppose pas au principe de centrale solaire en général mais bien à la configuration que le porteur de projet veut nous imposer pour au moins 30 ans. Le développement de ces installations renouvelables occupe une place de plus en plus importante dans le contexte médiatique ainsi que dans nos esprits. Celles-ci ont pour but d'améliorer notre environnement et notre habitat afin de laisser à nos enfants un monde le moins abîmé possible, je crois en cela. Je dénonce par contre la manière employée par Kernum et appuyée par Lafarge pour mener à terme ce projet. Ce type de projet doit faire consensus au travers des porteurs ou initiateurs et habitants de la zone d'installation, il doit réunir tous les acteurs vers un but commun, en ce sens il revêt une dimension humaine que n'a pas le projet de Saint Pierre la Cour. Le guide au porteur préconise de réduire éviter et compenser les impacts. Nous sommes ici, très loin du compte. Pour faire cru, je pense que Lafarge ne respecte pas les habitants de Bréal Sous Vitré et fait du greenwashing sachant que son industrie est parmi les plus polluantes. Voir image ci-dessous.

Les 20 plus gros émetteurs industriels de CO₂



J'ajoute également que si l'entreprise Lafarge souhaitait agir en faveur de l'environnement, elle ne brûlerait pas de pneus, entre autres choses, dans ses fours. La dimension de compensation qu'elle veut mettre en place au travers de ce projet, ne peut avoir de sens que si la réflexion est globale.

Ce faisant, étant donné que cette entreprise se présente et est présentée comme faisant vivre des familles et comme un acteur dynamisant la région, ce rôle ne lui confère-t-il pas une responsabilité afin que les locaux soient protégés de plus amples nuisances encore?

Et par "locaux" je fait remarquer que Saint Pierre la Cour ne sera pas impacté de manière aussi importante que nous le serons, nous habitants de Bréal. Il suffit pour s'en rendre compte de se référer aux diverses vues aériennes qui illustrent le dossier de l'enquête publique. Pour information, nous sommes presque 200 personnes sur la zone côté Bréal.

Que dire également de Kernum qui non seulement ne respecte pas les habitants de Bréal Sous Vitré, mais en profite pour faire de l'argent sans avoir de référence pour accomplir un tel projet et sans tenir compte des observations des gens qui seront les premiers impactés.

Malgré les coordonnées fournies par Mr De Mulenheim, dirigeant de la société Kernum, nous n'avons toujours pas trouvé à ce jour une installation en tout point comparable à celle qu'on veut nous imposer, et ce n'est pas faute d'avoir cherché. En fait si, nous en avons trouvé une (c'est un de nos voisins routier qui est passé à proximité), en Allemagne, loin des habitations sous les coordonnées suivantes :

<https://goo.gl/maps/1PTo1pfdaz2R8x669>

Toutes les configurations auxquelles nous renvoie Mr De Mulenheim sont au sol mais à plat, et j'insiste sur le fait qu'ici, il est prévu une installation sur pente d'un merlon de 50 mètres visible à des kilomètres à la ronde.

En second lieu, il est important de noter qu'avec ma femme, nous avons fait le choix de nous installer à la campagne, pour un cadre de vie bien précis donc, pourquoi n'avons nous pas été prévenu qu'il y avait un risque d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le merlon du site Lafarge, comme nous l'avons été pour le risque de THT, nous avons pris le risque à l'époque de nous installer ici pensant que la THT ne serait pas déviée sur les terres Bréalaïses, râté.

Il n'y a rien de normal à ce que les habitants de Bréal subissent encore d'autres contraintes, pour ne pas dire autre chose, comme à oser le dire Mr De Mulenheim de la société Kernum lors d'une intervention dans la presse locale.

Comment ce monsieur réagirait-il s'il était à notre place?

Ce projet représente une injustice pour nous car il remet en cause le choix d'une vie pour beaucoup d'entre nous. Je ne me serais jamais établi ici si j'avais su qu'il y avait le risque que ce genre de projet se fasse. Les personnes installées depuis longtemps et avant la construction du merlon nous ont rapporté que celui-ci était prévu à la promenade, étrange ! Il est à noter que la destination du merlon a été modifiée sur le PLU de Saint Pierre la Cour en 2019 afin qu'il soit compatible à l'accueil d'une installation de production d'énergie renouvelable sans qu'aucun d'entre nous n'ait été averti! Bizarre!

Je suis donc allé plusieurs fois demander de pouvoir consulter le permis de construire ou tout autres documents pouvant établir à quel usage était prévu ce merlon, jusqu'à être reçu par le maire de Saint Pierre la Cour qui bien sûr n'a pas donné suite à mes demandes, étrange !

Ce dernier, avec le conseil municipal a émis un avis favorable pour ce projet, ce qui paraît normal puisque les retombées financières seront pour sa commune sans les impacts.

Et nous qu'aurons nous?

En attendant, je rénove ma maison depuis 15 ans petit à petit, comme d'autres voisins et voilà ce qui nous tombe sur la tête !

Pour moi c'est un désastre, j'avais engagé plusieurs dizaines de milliers d'euros dans la réflexion de ma toiture courant février et j'apprends que ce projet est envisagé, si j'avais su...

Nous avons été informés le 8 mai 2020 , à la demande de la mairie de Bréal Sous Vitré.

Comment se fait-il que les représentants de Kernum ne l'aient pas fait de leur propre chef?

Et pourquoi si tard?

Alors que le dossier d' enquête publique remonte à 2020!

Ils nous ont avoué à la seconde réunion de "concertation" ,qu'ils n'avaient pas regardé le côté Bréal, et j'imagine que cet élément n'est pas dans les comptes rendus de réunion de concertation pendant lesquelles, nous étions,je pense, enregistrés sans notre autorisation puisqu'ils ne prenaient pas de notes ! J'ai d'ailleurs fait remarquer à Mr Le Lidec, après l'avoir observé un ¼ d'heures qu'il devait avoir une excellente mémoire puisqu'il n'en prenait aucune !

Je pense sincèrement que s'il s'agissait de professionnels, ils auraient pris en compte tous les éléments et pas seulement ce qui les arrange! A moins que notre présence ne les intéresse pas! Ils ne devaient même pas imaginer que nous puissions nous soucier de leur projet, et de fait ne pas nous défendre.

Nous avons donc reçu une présentation du projet de quelques pages, nous apprenant brutalement qu'une centrale solaire était envisagée sur le merlon jouxtant nos habitations.

Nous n'avons pas baissé la tête, et nous nous sommes mobilisés en étudiant dans un premier temps le dossier qui nous avait été remis dans nos boîtes aux lettres le 8 mai, et ensuite en participant à toutes les réunions et rencontres qui ont pu se tenir soit sur zone où à la mairie de Bréal. Nous avions prévu de nous déplacer à Saint Pierre la Cour pour rencontrer des interlocuteurs de Kernum et Lafarge ainsi que de la mairie de Saint Pierre lors de la deuxième réunion d'information du 5 juin, mais celle-ci ci à été annulée, sans que nous soyons prévenu, étrange !

Nous avons essayé d'instaurer un dialogue constructif en proposant des alternatives à l'installation sur le merlon, aucune de nos propositions n'étaient possible pour eux, alors que pour nous c'était bien cela de la concertation et non pas cette mascarade de réunion pour s'entendre dire non à chaque fois que nous proposons des choses , tantôt sur d' autres terrains ou sur les toutes des bâtiments de Lafarge , tantôt un redimensionnement de manière à **éviter** ou **réduire** à défaut de compenser, ou même une centrale flottante. Nous avons de l'imagination... et ne sommes pas si bêtes...

Ce merlon nous surplombe de 50 mètres, il est forcément et fortement perçu de bien des endroits, si vous parcourez la zone, vous ne pouvez que vous en

rendre compte. Il s'impose aussi à nous sur certains axes routiers, depuis la sortie de Vitré et j'en passe.

Nous n'avons donc pas été entendus ni pris au sérieux, au travers de certains échanges, je peux dire que nous sommes méprisés par les représentants de Kernum et peut-être même par ceux de Lafarge.

J'ai personnellement eu des difficultés à trouver le sommeil à la suite des rencontres avec les représentants de Kernum et Lafarge, et je ne suis pas le seul. C'était tout simplement dû à l'incompréhension de se trouver face à des interlocuteurs qui, malgré nos remarques et nos craintes, minimisaient les impacts, déclinaient le dialogue pour un autre aménagement, ou tout simplement nous répétaient qu'ils ne pouvaient rien nous promettre et que c'est difficile ou impossible...

C'est une honte !

C'est ce projet qui devrait être impossible!

Ces gens n'ont aucune humanité !

Je tiens à ce que le cadre de vie que j'ai choisi pour m'établir soit préservé !

La seule motivation de Kernum est l'argent, même si cela abîme la vie des personnes qui vivent ici!

Toute la dimension humaine se tient là, la prise en compte des vies humaines, des projets de vie peuvent-ils encore avoir une importance ? Comme d'autres, je l'espère, car si c'est le contraire, je n'ose pas imaginer le futur qui s'imposera à nous.

Pourquoi Lafarge, qui possède près de 500 hectares sur Saint Pierre la Cour ne peut pas envisager, alors qu'il grignote peu à peu le bois des Effretais, une implantation à un autre endroit de manière à protéger les habitants de Bréal de toutes les contraintes que va nous apporter cette centrale solaire ?

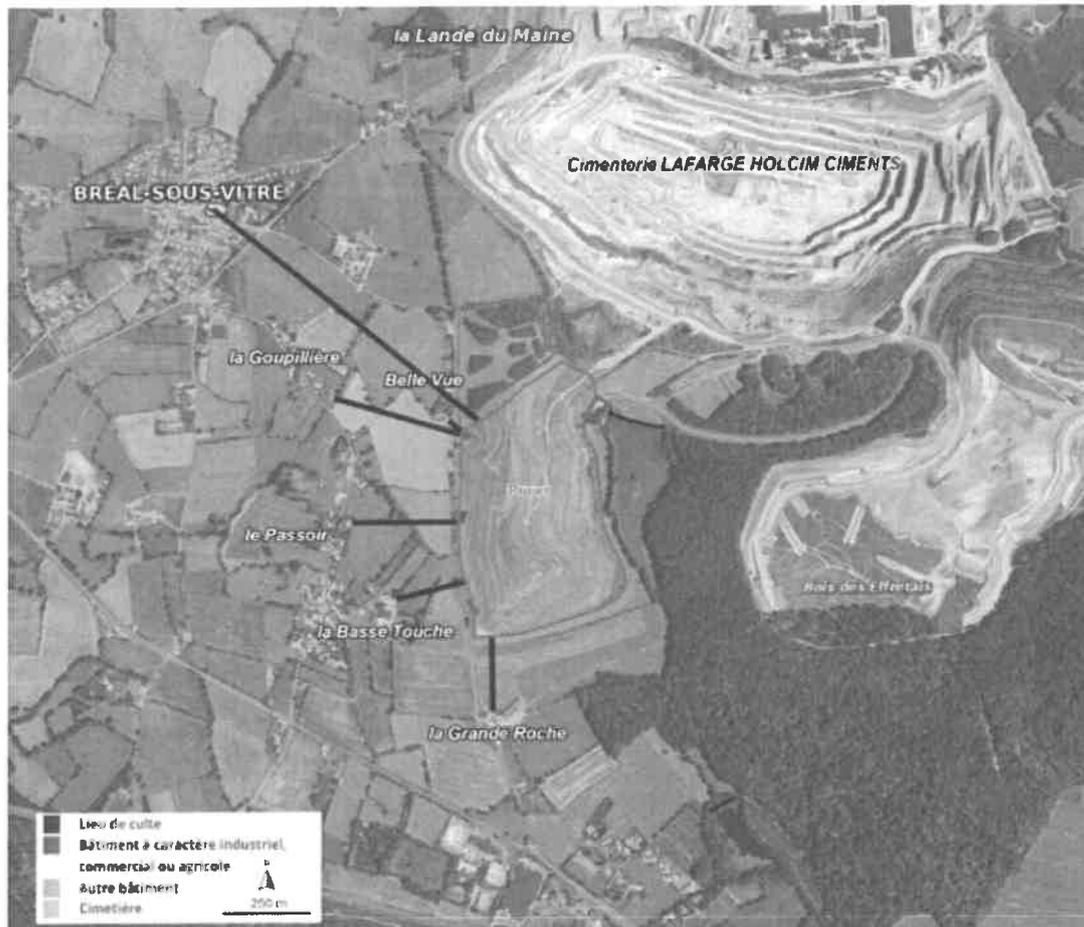


Figure 21 : Répartition du bâti en périphérie du projet

Le projet est localisé à proximité de plusieurs lieux-dits dont les plus proches sont les hameaux de « Belle Vue », « la Basse Touche » et « la Grande Roche ».

La réponse est simple, à leurs yeux, nous ne comptons pas!

Ce ressenti est partagé par beaucoup de personnes, vous pourrez vous en rendre compte en échangeant avec bon nombre des habitants de la zone d'implantation.

Le président de la République, Mr Emmanuel Macron a ainsi tenu ses propos lors d'un déplacement en Polynésie Française courant juillet :

Au "cas par cas". Emmanuel Macron, en déplacement en Polynésie française, a défendu "le pragmatisme au cas par cas" sur les projets éoliens et solaires afin de ne pas "abîmer nos paysages", "une part de notre identité".

"Là où ils créent trop de tensions, là où ils dénaturent, défigurent le paysage, parce que parfois ça arrive, il faut savoir ou les adapter, ou y renoncer", Il a aussi insisté sur le fait d' "Améliorer la concertation locale"

Lien vers l'article :

https://www.bfmtv.com/politique/emmanuel-macron-appelle-a-renoncer-aux-eoliennes-la-ou-elles-denaturent-et-defigurent-le-paysage_AD-202107270202.html

Vous comprenez bien que dans ce cas, ses propos prennent tout leur sens.

Vous trouverez à la suite, en partie, 2 les impacts, craintes et questionnements qu'il me semble bon de porter à votre intention.

**Doléances et remarques au projet de centrale solaire sur le site de la
Lande du Maine appartenant à la cimenterie Lafarge de Saint Pierre la
Cour.**

Partie 2

1 Impact sanitaire:

La zone de La Touche est parcouru de faille et de veines d'eau, il suffit de constater le nombre de puits et de plans d'eau pour s'en rendre compte, le géobiologue mandaté par Kernum sur proposition de la mairie de Bréal nous a expliqué que les champs électromagnétiques se servaient de ces vecteurs pour se propager, et ce sur une distance de 2 kilomètres voir plus.

A cette distance le nombre de personnes impactées est bien plus important, puisque le bourg de Bréal et certains habitants en campagne et sur la Gravelle sont concernés, voir illustration suivante sur rayon de 2 km.

Rayon: 2001 m | 2.00 km | 1.24 mi | 6566 ft

Zone de cercle: 12583754 m² | 12.58 km²



De ce fait, comment ne pas être inquiet pour notre santé sachant les troubles sur le sommeil et autres impacts peuvent en découler ?

Quels seront les effets sur les animaux ?

Je remarque que la seule chose qui nous protège du contact avec le sol, ce sont nos chaussures, les animaux n'en sont pas pourvu il me semble.

Il s'agit là, du plus grand risque que représente ce projet, l'impact sur notre santé, celle des enfants ou des personnes fragiles qui portent un pacemaker. Dans ce genre de situation, il est important de prendre en compte que de plus en plus d'installations sont reconnues nuisances à la santé après leur installation, j'en veux pour preuve, les exemples qui parcourent la presse et qui mettent en avant des hommes et femmes qui à force de combats devant la justice obtiennent cette reconnaissance et réparation. Le principe de précaution doit s'appliquer quand les projets menacent la santé et le bien-être des êtres vivants !

Il faut aussi prendre en compte la proximité de la ligne très haute tension (THT) qui passe déjà à proximité de nos habitations.

Que se passera-t-il si les effets des deux installations s'additionnent?

Qui peut aujourd'hui s'engager sur le fait que nos santés ne seront pas altérées par ce cumul?

Je ne souhaite pas, ainsi que ma famille, être l'objet d'une telle expérience!

Malheureusement, l'étude du géobiologue n'est pas contraignante, et ne peut influencer sur ce qui est prévu par Kernum. Malgré cela vous pouvez, de part votre analyse ainsi que la décision du tribunal administratif, nous protéger.

2 Impacts sur la compatibilité des mises à la terre avec les champs électromagnétiques:

Le géobiologue nous a expliqué que dans le cas de mises à la terre défectueuses, anciennes ou qui ne seraient plus conformes aux normes actuelles, il faudrait les revoir.

Le problème c'est que son avis et ses observations n'obligent en rien Kernum à faire quoi que ce soit, donc est-ce normal que des modifications soient à la charge des riverains qui n'ont rien demandé ?

Kernum ne s'est d'ailleurs pas engagé à faire quoi que ce soit, sauf nous proposer une ASA qui ferait reposer sur nous les obligations que pourraient créer les nuisances issues de la centrale, étrange !

Pour rappel, lors d'une réunion entre quelques riverains, la maire de Bréal Mme Cartron et le sous préfet d'Ille et Vilaine Mr Didier Doré ce dernier a plus que fortement déconseillé de créer cette entité, car elle dégagerait Kernum de toute ou partie de ces responsabilités vis-à-vis de la population, incroyable! Il a aussi précisé qu'il ne l'aurait pas autorisé. La préfecture de la Mayenne y était également conviée, mais n'était pas présente.

3 Risques liés aux épisodes météo:

En juin 2018, nous avons subi un orage qui a provoqué des inondations sur la zone, il y a eu beaucoup de dégâts, les routes étaient recouvertes d'eau à certains endroits. Par exemple, l'école du Genest Saint Isle a été inondée et est devenue trop dangereuse pour qu'il y soit encore fait classe. Plus près de nous, l'eau qui coulait à travers les champs en provenance du merlon, puisque il nous surplombe, a fait s'écrouler un mur de parpaing et ce à environ 300 mètres de celui-ci.

Que se passera t'il si cela recommence s'il est recouvert de panneaux qui provoqueront une imperméabilisation de la surface du merlon?

De plus, est-ce que quelqu'un peut s'engager sur le fait qu'il n'y aura aucun problème si des phénomènes météorologiques de cette ampleur ou pires se produisent? Pour ma part je n'ai pas envie de tenter l'expérience!

Qu'en sera-t-il de la stabilité à long terme du merlon?

Nous subissons aussi des vents forts, plus de 120 km/h ont déjà été enregistrés sur la zone, donc je m'interroge sur les risques liés à cette configuration en coteaux exposés fortement aux conditions météorologiques.

4 Impacts sur la valeur immobilière:

Dans son dossier de présentation, Kernum dit que l'impact sur la valeur immobilière est subjectif!

Comment peuvent-ils affirmer cela?

Nous avons fait estimer notre maison sans parler du projet de centrale dans un premier temps et lorsque je l'ai abordé, on a eu droit à un "Ah oui!"

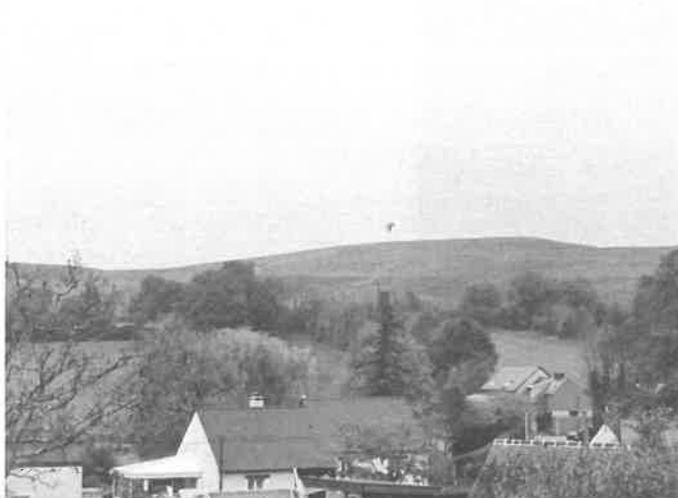
L'agent immobilier nous a bien confirmé que cela aurait un impact difficilement chiffrable effectivement puisqu'il dépend de la sensibilité du potentiel acheteur à ce paramètre, mais au mieux il s'agit d'un levier pour faire baisser le prix, et au pire l'annulation de la vente et si nous vendions sans indiquer la possibilité de construction de cette centrale, nous pourrions avoir un procès !

Alors, comment ces personnes peuvent-elles affirmer de telles choses si elles résonnent normalement? Même un enfant le comprendrait!

Sauf si elles veulent que cette centrale soit construite coûte que coûte !

5 Impact visuel:

Le merlon est visible depuis notre habitation et nôtre terrain.



Photos



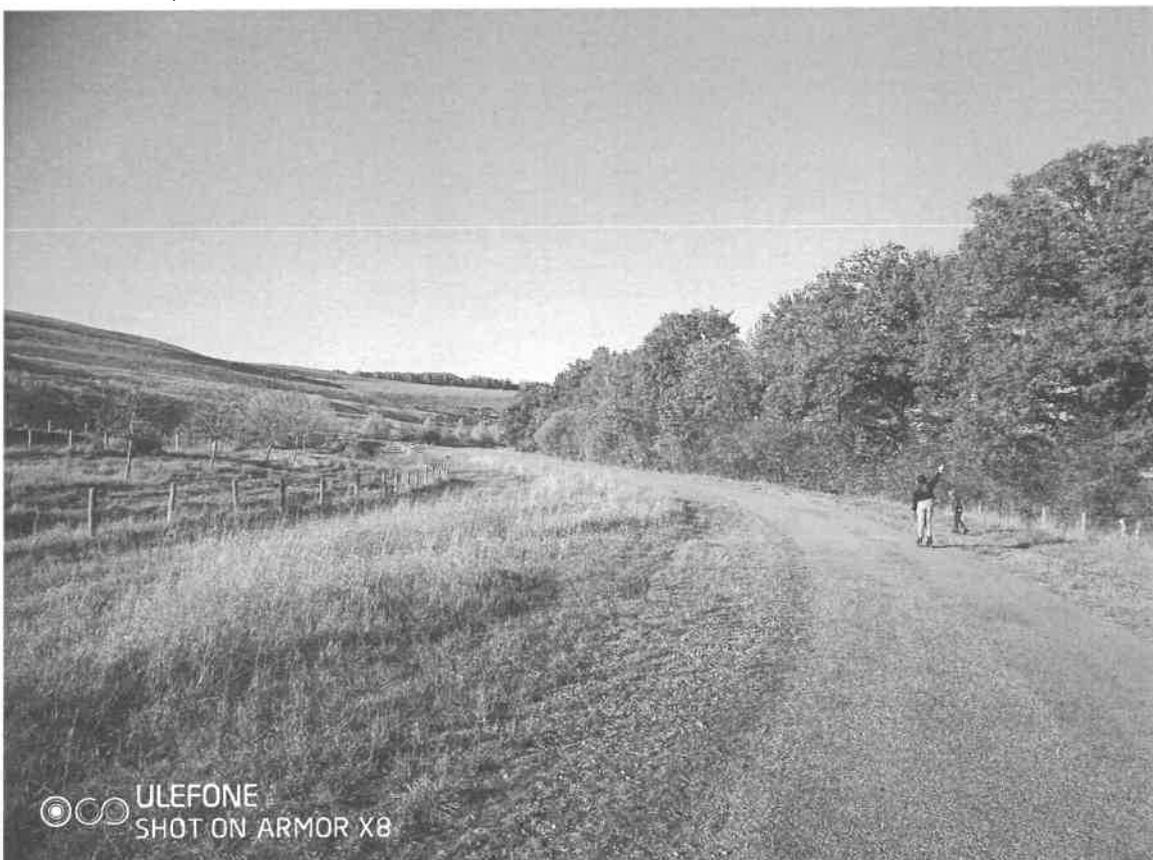


Il l'est aussi depuis toutes les maisons de mon voisinage, depuis leur terrasse, leur fenêtre, leur terrain. Sur ces photos les arbres sont en feuilles mais en hiver ...





Le problème se posera aussi lors des ballades de tout à chacun, car notre campagne est très fréquentée par les marcheurs, les sportifs, les grands comme les petits, et ce tous les jours de la semaine pendant toute l'année.



La question de l'esthétique se pose.

Cette centrale va-t-elle dénaturer et abîmer le paysage?

J'en suis sûr.

Quelles sont les mesures pouvant réduire l'impact visuel sur un merlon de 50 mètres vu à des kilomètres à la ronde?

Je pense qu'il n'y en a pas !

Je pense donc que dans ce cas précis, l'évitement est la seule solution !

Je dénonce également le fait d'être sous contrainte de vidéo surveillance, au travers des caméras dômes, lorsque je passerais en ballade ou en voiture.

Ne doivent-ils pas obtenir une autorisation pour cela?

6 Impact d'éblouissement:

Est-ce normal d'avoir à subir un éblouissement d'une durée **théorique** de 1h15 sur la période **théorique** de mars à septembre, le matin et qui provoquera une gêne dès lors que nous regarderons dans la direction de la centrale?

Je fais remarquer qu'aucun arbre ne pourra éviter cet impact. Un chêne qui est un arbre imposant et une essence locale ne mesure que 2 mètres environ au bout de 12 ans.

Pourquoi une configuration sur un merlon de 50 mètres ?

Les centrales solaires sont toutes construites au sol et à plat ce qui évite ce problème.

Je suis également un usager de la route, j'ai, de fait, déjà été ébloui, en circulant sur l'axe La Gravelle - Laval, par des installations photovoltaïques sur toitures soit de bâtiments agricoles soit de maisons individuelles.

Comment peut-on alors imaginer que cette configuration ne puisse pas engendrer des nuisances plus importantes encore à la vue de cette surface importante recouverte de panneaux ?

Devrons-nous nous interdire de regarder en direction de l'Est sous peine d'être ébloui?

Voici un cas de jurisprudence concernant seulement des installations en toiture.

<https://consultation.avocat.fr/blog/jeremy-mainguy/article-34851-troubles-de-voisinage-panneaux-photovoltaïques-et-responsabilite-des-installateurs-jusqu-ou-ira-t-on.html>

Si cela est envisageable pour des nuisances dues à de petites installations, pourquoi cela ne le serait t'il pas pour des centrales de grande taille?

Je rappelle que ce merlon est visible par la route à la sortie de Vitré, sur la 4 voies et bien d'autres routes encore. Si la centrale était prévue à plat, il serait possible d'éviter ces nuisances.

7 Nuisances pendant le chantier:

Dimensionnement des routes d'accès suffisant pour permettre le passage de poids lourds? Vraiment ?









Je m'interroge sur le maintien de la sécurité pendant le chantier, la route qui longe le merlon est une route de traverse et un raccourci, je m'inquiète pour cette circulation qui sera déviée. Je pense que la route de La Touche sera

certainement plus empruntée, cela aura donc un impact sur la sécurité des habitants et de leurs enfants.

Comment sera assurée la sécurité de notre hameau ?

Quelle signalisation sera mise en place ?

Et les nuisances sonores ? Les gens qui travaillent de nuit apprécieront !

8 Virtuosité du projet:

Quel est le véritable bilan carbone de ce projet? (Dans son ensemble : Chantier fabrication et importation des composants, installation, maintenance....)

Le calcul a-t-il été fait ?

Quand nous l'avons demandé, pourquoi ne nous a-t-il pas été présenté ?

9 Logique du projet:

Le choix d'une telle installation sur un merlon est, à mon sens, illogique, car la trajectoire du soleil ne permet pas une exposition des panneaux tout au long de la journée.

De plus, je suis convaincu que la logique pure de ce projet n'est pas celle avancée. Nous savons tous pour peu qu'on s'y intéresse, que dans certains cas ces installations entrent dans la case du greenwashing.

Ce projet n'est pas un cadeau qu'on fait aux habitants de la région, il n'est simplement qu'un moyen pour ne pas payer de pénalités dû au bilan environnemental désastreux de l'industrie du ciment, si la logique était de diminuer sa consommation électrique, pourquoi ne pas autoconsommer cette production?

Non vraiment je pense que cette démarche n'est pas si "verte"!

En bonus un lien vers une intervention d'un spécialiste des questions sur les énergies :

<https://youtu.be/w9CJGuj0bHU>

10 Impact sur la faune et la flore

Ce merlon a été érigé sur des pâturages, les animaux ce sont à nouveau établis sur ce merlon.

Que vont-ils devenir puisque leur territoire va être encore diminué de 30 hectares?

Quel impact aura l'installation de panneaux solaires sur les oiseaux?



En conclusion:

Je m'oppose à la construction de la centrale solaire sur ce site pour toutes les raisons citées précédemment, je ne comprendrais pas que l'on puisse valider un tel projet alors qu'il soulève autant de craintes, de consternation. De plus la situation est très injuste, sans revenir sur les motivations de Kernum et Lafarge, car ce projet profitera au territoire de Saint Pierre la Cour et fera porter tous les impacts négatifs aux populations situées à l'ouest de son territoire entre autres les Bréalais.

Quel sera donc l'impact de ce projet sur l'attractivité de notre village?

Ce projet a été construit sans concertation avec les riverains, puisque le dossier est daté de 2020 et nous avons été mis au courant en mai 2021, n'y a-t'il pas un problème ?

Je pense que la décision qui sera prise revêt une très grande importance, car elle peut éviter l'établissement brutal d'une telle installation pour ce cas particulier mais aussi pour des projets similaires et conduits de façon similaire dans d'autres régions. J'ose donc espérer qu'une décision prenant en compte la dimension humaine et respectueuse de la **population réellement impactée** sera prise. De ce fait je vous serais gré de bien vouloir apporter une attention toute particulière au dossier produit par l'association La Touche Solaire.

Je vous remercie de votre lecture.

Eric, Pauline, Madeleine et Arthur Fleury